

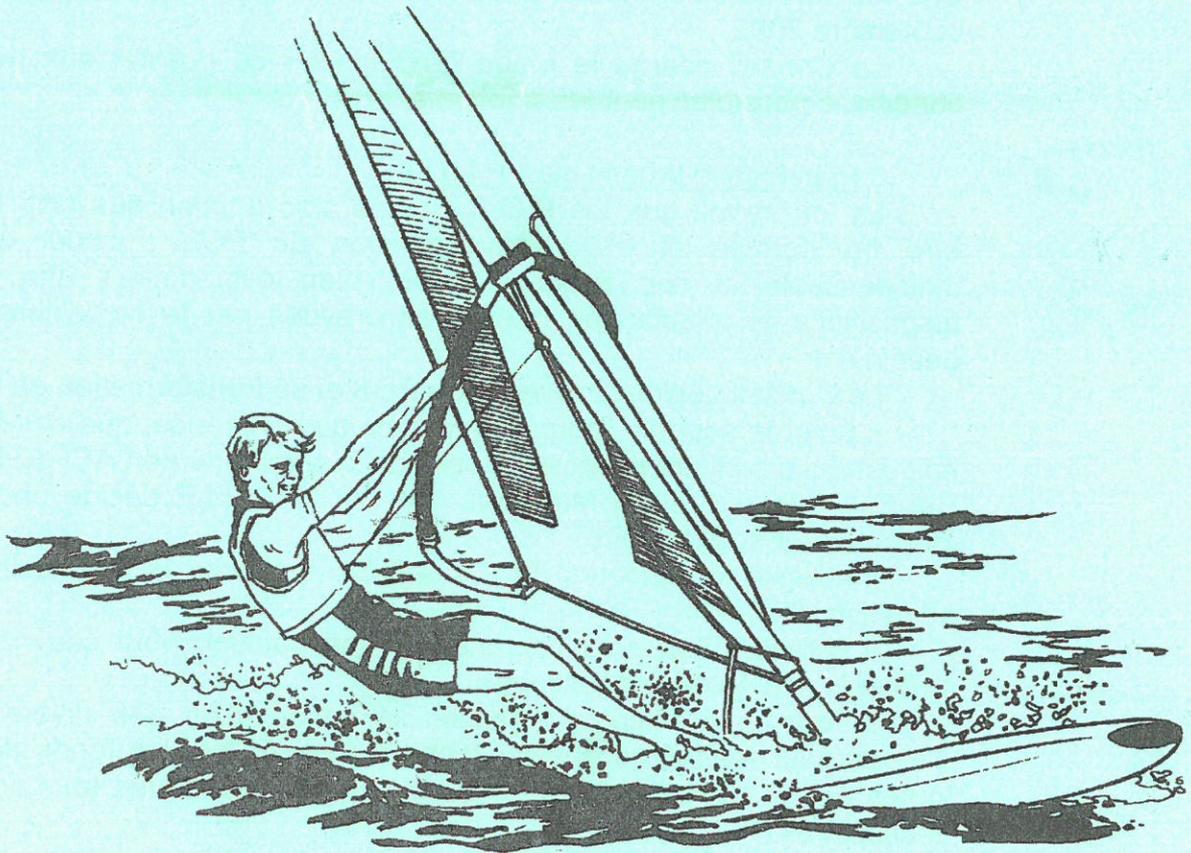
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

AOÛT 2002 N°415



CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : Evelyne GEORGES, Viviane MICHEL, Marie José COMTE.
Les élus étaient réunis le mercredi 31 juillet et ont examinés les dossiers ci-après :



1 Conseil Municipal Junior

Monsieur THIRIET, Adjoint, fait le point sur les élections des Conseillers juniors. A noter que le nouveau conseil est désormais intercommunal puisqu'il regroupe les deux communes LACHAPELLE et THIAVILLE. (voir article spécifique dans présent bulletin)

2 Assainissement.

L'Agence Rhin Meuse a fait réaliser des analyses sur les eaux rejetées avant épuration, par un bureau spécialisé et indépendant. Ces mesures indiquent un taux de dilution de 145% au lieu de 100% maximum prévu dans le contrat d'objectifs et un taux de collecte insuffisant.

Cette situation implique, pour obtenir la transformation des prêts obtenus en subvention de signer avec l'Agence un nouveau contrat incluant de nouveaux travaux à effectuer pour atteindre les objectifs prévus. Une réunion de concertation avec tous les partenaires est à organiser dès septembre 2002.

Le Conseil charge le Maire de négocier ce dossier aux meilleures conditions possibles pour les habitants.



3 Plan local d'urbanisme. (P.L.U)

La loi prévoit que les P.O.S (plans d'occupation des sols) doivent être transformés en PLU. Une révision du POS actuel est donc indispensable et elle tiendra compte bien évidemment des diverses dispositions et affectations des terres prévues par le remembrement, si besoin est.

Le Conseil décide la révision du POS et sa transformation en PLU .

Il émet le souhait , pour des raisons de cohérence, que cette révision soit conduite conjointement avec celle de la commune de LACHAPELLE (si toutefois le Conseil Municipal de LACHAPELLE décide une mesure identique sur son territoire).

Il sollicite le concours du Conseil Général pour le suivi technique et administratif.

Il sollicite l'Etat pour l'obtention d'une dotation pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires.

Il charge le Maire d'organiser la consultation des divers bureaux d'étude pour réaliser le dossier technique et réaliser les fonds de plan et toutes autres formalités utiles. Il autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Il précise enfin que les résultats de l'étude de zonage de l'assainissement devront être intégrés au nouveau P.L.U. (voir ci-après)

4 Zonage de l'assainissement.

La loi prévoit que ce zonage doit être réalisé et qu'il doit indiquer les secteurs géographiques dans la commune ou le système d'assainissement



est « collectif » d'une part ou « autonome » d'autre part. La commune ne possède pas actuellement ce zonage.



Le Conseil décide en conséquence de réaliser cette étude. Il charge le Maire d'organiser la consultation auprès des bureaux spécialisés.

Il sollicite une subvention auprès de l'Agence Rhin Meuse.

Il émet le souhait, comme pour le PLU, que cette étude soit effectuée conjointement avec celle qui pourrait se dérouler à LACHAPELLE si toutefois le Conseil Municipal de cette commune le décide.

Il charge le Maire de suivre ce dossier et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5 Entretien du chauffage Grande Salle.

Le Conseil décide, à compter du 27 mars 2003, l'entretien annuel et la vérification des installations de chauffage à la Sté PHILIPPE de BADONVILLER. Prix annuel 227, 18 Euros TTC. Il autorise le Maire à signer le contrat utile après avoir fait inscrire un délai de 48 heures maximum pour intervenir un cas de problème (24 heures en période de chauffe).



6 SNCF. Comité de desserte.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Conseil Régional est l'Autorité Organisatrice du Transport des Voyageurs en Lorraine. La SNCF assure désormais uniquement l'exploitation du service. Les directives concernant le nombre de trains par ligne, par sens, la capacité en places, le choix des horaires et des lieux d'arrêts, l'information relèvent maintenant de la seule région lorraine. A cet effet, 7 comités de desserte ont été créés et il demande aux communes disposant d'une desserte « Trains Express Régionaux, dits TER » de désigner, outre le Maire, un représentant de la commune pour y siéger. Pour Thiaville, les deux représentants au Comité de desserte du Lunévillois seront Michel JACQUEL et Michel POIREL....



7 Droits de licence sur les débits de boisson.

Ce droit n'était plus perçu depuis la fermeture du café du Moulin. Un débit étant susceptible d'ouvrir dans quelques mois, le Conseil saisit l'opportunité de réajustement des taux en euros demandé selon le courrier du 14 juin 2002 de la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects de NANCY. Il fixe à 30 euros ce droit annuel. Il ne sera perçu, bien évidemment, qu'après l'ouverture du débit de boisson.

8. Scolytes.

Les élus prennent connaissance du dispositif mis en place par ONF concernant la lutte contre les scolytes en forêt communale. Après avoir rencontré l'Agent ONF, ils refusent le devis de travaux de 136, 75 € daté du 26.6.2002 pour des travaux à effectuer avant le 31.12.2001 ! L'Agent ONF, n'ayant pas observé de scolytes et n'étant pas (selon ses dires) été informé de la procédure mise en œuvre !

Par ailleurs, le Conseil refuse également de signer un projet de convention commune/ ONF présenté par l'office, prévoyant que celui ci percevrait une somme de 182,94 Euros par foyer de scolytes détecté,



conserverait 114,34 € pour la détection et reverserait à la commune 68,60 € pour le traitement à effectuer.

Les élus estiment en effet que s'il appartient bien à la commune de prendre en charge le traitement (abattage, évacuation, nettoyage etc...), par contre, il considère que la détection des bois infestés relève de la tâche normale (et sans caractère exceptionnel) comprise dans le cadre de la mission de gestion et surveillance pour laquelle ONF est rémunéré au titre des frais de garderie que lui verse la commune.

9 Informatique à l'école.

Le Conseil, avec l'accord de la Municipalité de LACHAPELLE accepte le nouveau plan de financement établi par le Conseil Général. A savoir, sur une dépense de 5991 Euros HT, une subvention totale de 3488 Euros ainsi répartie : THIAVILLE : 2580 €, LACHAPELLE : 908 € Par ailleurs, une participation financière de 762,25€ de la commune de LACHAPELLE sera versée à THIAVILLE.

A défaut, d'autres locaux plus rationnels, ces 6 ordinateurs seront installés dans la petite salle de l'annexe du Foyer Rural qui, de ce fait, ne sera plus accessible. Les modalités pratiques seront expliquées, le moment venu, aux responsables Associatifs.

10 Facture d'eau.

Une facture d'eau de 58,72€ (385F18) irrécouvrable est annulée.

11 Chemin dit « du Dépotoir ».

Dans le cadre du remembrement et sitôt les dernières réclamations examinées et notifiées officiellement par la Commission Départementale, ce chemin de servitude sera supprimé sauf la première partie située, côté rue des Vosges pour desservir quelques parcelles. Le Conseil décide que dans le cadre de l'aménagement foncier, ce chemin (pour la partie restante) sera classé dans la voirie communale.

Il est précisé que l'accès à la décharge (ouverte pour les seuls déchets verts) devra alors se faire par la rue de la côte et le chemin d'exploitation situé en pied de talus le long de la 2 X 2 voies.

12 Droit de préemption urbain (D.P.U) .

Le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur l'immeuble HAY-DUMETIER, 9, Rue du Général Paradis. Cet immeuble devrait être acquit par M. Raymond TISSERAND et Mme Agnès COSSIN de RAON L'ETAPE.

12 Intercommunalité.

Monsieur GORGES, Adjoint, fait le point sur les dernières réunions. Par ailleurs, par courrier recommandé du 23 juillet 2002, le Préfet propose le périmètre ci-après pour la future communauté de communes : AZERAILLES, BERTRICHAMPS, BACCARAT, BROUVILLE, DENEUVRE, FLIN, FONTENOY LA JOUTE, GELACOURT, GLONVILLE, HABLAINVILLE, LACHAPELLE, MERVILLER, MIGNEVILLE, PETTONVILLE, REHERREY, THIAVILLE SUR MEURTHE, VACQUEVILLE, VAXAINVILLE et VENEY. En bref, tout le canton sauf,



MONTIGNY, commune pour laquelle la Préfecture avait engagée une procédure d'adhésion à la communauté de communes de BADONVILLER depuis plusieurs mois.

Le Conseil émet un avis favorable quant au périmètre proposé par M. le Préfet.

14. Carrière de Trapp.

Une enquête publique se déroulera du 12 août au 13 septembre concernant la modification des conditions d'exploitations d'une carrière à RAON L'ETAPE et MOYENMOUTIER et exploiter une nouvelle installation de traitement des matériaux ainsi qu'une station de transit de produits minéraux sur le site.

Société pétitionnaire : Carrière de Trapp, BP 71, 88110 RAON L'ETAPE.

Le dossier pourra être consulté en mairie de Raon l'Etape et de Moyenmoutier pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis dans la période comprise entre le 12 août et le 28 septembre 2002. Une réunion spécifique se tiendra à cet effet.

15. Rapport annuel sur l'eau.

Un exemplaire est remis à chaque élu.

16. Opérations comptables.

Le Conseil décide d'inscrire une somme complémentaire de 11 000 Euros sur le programme « Grande Salle ». Il décide l'inscription en section d'investissement de 4 factures d'un total de 3144,67 € payées en fonctionnement.

17. Route du Pont et Parking.

Une recette totale de l'ordre de 25000 Euros prévue au budget est susceptible de ne pas être encaissée (aide de l'Etat suite à la tempête de 1999 arrêtée à 5419 € au lieu des 150 000 € demandés et facture d'un exploitant forestier de 16 000 € en faveur de la commune liée à des rumeurs de liquidation de la Société).

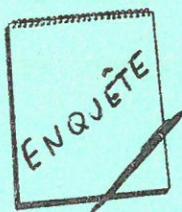
Dans cette situation, le Conseil repousse à 2004 ces deux projets.

Il sollicite cependant la DDE (subdivision de Lunéville) pour réaliser les études utiles au 1^{er} semestre 2003.

18. Divers.

Les points suivants sont abordés à titre d'information ou en réponse à des questions :

- construction d'ici à 2004 de la Maison pour Tous de LACHAPELLE
- Travaux restant à réaliser Grande Salle et point de l'Etat d'avancement du contrôle VERITAS.
- Nouvelle tranche de travaux prévus à compter de septembre sur le Parc d'Activités RAON -THIAVILLE.





- Problème des remplacements des CES, CEC , et des renouvellement de poste- problème des emplois jeunes suite aux décisions attendues des pouvoirs publics.
- Difficultés rencontrées concernant la forêt (avec ONF, avec certains exploitants, reliquat particulièrement colossal des chablis, etc...)
- Remplacement et réparation d'un panneau enfoncé par un automobiliste.
- Remplacement partiel d'une conduite d'eau alimentant les fontaines.

Séance levée à 0h30

FEUX.

Par arrêté du 1^{er} juillet 2002, Monsieur le Préfet de Mthe et Melle rappelle que sur le territoire de plusieurs communes (dont LACHAPELLE et THIAVILLE SUR MEURTHE) il est interdit :

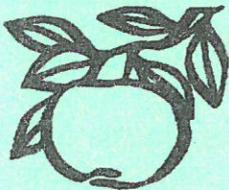


A toute personne de porter ou allumer du feu à l'intérieur et à moins de 400 mètres des bois et forêts, y compris dans les aires aménagées pour l'accueil du public, notamment aires équipées de barbecue.

Cette disposition s'applique donc notamment aux propriétaires de bois et leurs ayant droits (bûcherons, exploitants forestiers...) ainsi qu'aux exploitants agricoles.

Les dispositions énoncées à cet article ne s'applique pas aux locaux servant d'habitation et à leurs dépendances, ainsi qu'aux campings classés par arrêté préfectoral, ateliers et usines.

LES VERGERS DE LA MEURTHE



L'Association met aujourd'hui ses compétences et ses connaissances en matières de vergers et d'arbres fruitiers à votre service pour vous aider à entretenir ou créer VOTRE PROPRE VERGER.

Afin d'évaluer vos besoins et établir un calendrier précis des différentes prestations proposées, elle mène actuellement une enquête sur les thèmes suivants :

>la taille des arbres fruitiers (taille de formation en décembre, taille de fructification en janvier, taille de restauration en novembre - décembre)

>la création d'un verger (conseils d'achat, choix du site de plantation, préparation du terrain, plantation, après - plantation)

>lutte contre les maladies et ravageurs (liés aux arbres fruitiers, moyens de lutte respectueux de l'environnement)



>le greffage (à œil poussant en mars, à œil dormant en août)

>la reconnaissance des fruits (arbres, variétés de pommes).



L'association peut également intervenir sur vos vergers pour créer le site, tailler les arbres, assurer l'entretien au sol, traiter les arbres, récolter les fruits.

N'hésiter pas et contacter { LES VERGERS DE LA MEURTHER } au
03.29.41.39.04

Article extrait de la revue municipale « de bonne Source » de RAON
L'ETAPE

VACCINATIONS

Mécanisme du vaccin.

La plupart des vaccins sont préparés à partir d'un microbe rendu inactif ou d'un virus vivant atténué, c'est-à-dire auquel on a fait perdre son pouvoir nuisible.

Introduit dans l'organisme, le vaccin y provoque la formation d'anticorps qui vont détruire le microbe en cause si celui-ci entre en contact avec la personne vaccinée.

Quand se faire vacciner ?.

♦ 11-13 ans

Diphtérie- Tétanos- Polio : 3^{ème} rappel

Coqueluche : 2^{ème} rappel

Rougeole – Oreillons – Rubéole : rattrapage pour les non vaccinés.

Hépatite B : rattrapage pour les non vaccinés

Epreuve tuberculinique.

♦ 16-18 ans

Diphtérie- Tétanos- Polio : 4^{ème} rappel

Rubéole : pour les jeunes filles non vaccinées

♦ A partir de 18 ans.

Tétanos- Polio : rappel tous les dix ans

Rubéole : pour les jeunes femmes en âge de procréer non vaccinées.

Hépatite B : pour les personnes appartenant à un groupe à risque.

♦ 65 ans et plus.

Tétanos- Polio : rappel tous les dix ans

Grippe : tous les ans.



LA VIE DU VILLAGE



Nouveaux habitants

Monsieur et Madame JACQUEL Fabien ont emménagé au n°1, rue d'Alsace avec leurs deux enfants Cindy et Mickaël.

Monsieur et Madame SCHIER Bernard ont emménagé au n° 14 rue du Petit Paris avec leurs deux enfants Lydia et Alexandre.

A ces deux familles, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage à THIAVILLE de Monsieur Patrick FEKAK, ouvrier forestier avec Mademoiselle Virginie DURUPT, technicienne de laboratoire, domiciliés 13,rue de Fagnoux Il sera célébré le 7 septembre.2002



Ecole.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN et Mademoiselle Céline DUCRET sont nommés dès la rentrée de septembre à l'école de Thiaville sur Meurthe. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

Par ailleurs, Mademoiselle Sandrine REMY déjà en poste reste affectée à notre école et nous nous en réjouissons.

CHANTIER INTERNATIONAL



La Mairie de Thiaville, Etudes et Chantiers Lorraine et l'association des Vergers de la Meurthe organise un chantier international de jeunes volontaires du 3 au 24 août 2002.

Douze jeunes, âgés de 18 à 30 ans, venus d'aussi loin que du Japon, de l'Allemagne, de la Corée, du Maroc, de la Pologne, de la Tchéquie, de la Turquie et d'autres régions de France ont choisi de participer durant leurs vacances a une action d'utilité collective.

Ils seront accueillis à Thiaville et pendant leur séjour, ils vont :

- Poser des stations explicatives sur les Vergers de la Meurthe et y effectuer des travaux d'entretiens,
- Partager une expérience de vie collective à l'annexe du Foyer Rural de Thiaville ,
- Visiter et découvrir notre région et ses habitants.

Ces jeunes viennent vivre un *échange*. Autant pour chacun de nous de s'ouvrir sur le monde, sur d'autres cultures et de partager des moments de convivialité.....



N'hésitez pas à venir les rencontrer à tout moment sur le chantier ou à l'annexe du Foyer Rural !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Mairie de Thiaville ou Alexandra à Etudes et Chantiers Lorraine (03.29.41.39.04)

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

CAF



Pour mieux servir ses allocataires, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle renforce sa permanence d'accueil sur BACCARAT.

A compter du 3 septembre 2002, celle-ci se tiendra :

Tous les mardi (et non plus un mardi sur deux)

De 9h30 à 11h30

Au Centre Médico Social, Parc Michaut.

OUVERTURE DE LA MAIRIE



A compter du mardi 3 septembre, la mairie sera de nouveau ouverte au public les mardi et vendredi de 18h à 19h avec présence d'un Adjoint.

Par ailleurs, pour les actes administratifs courants, vous pouvez également venir chaque matin de 8h30 à 12h (8h30 à 10h00 le mercredi) sauf samedi, dimanche et fêtes. Il est rappelé que le secrétariat est fermé les après midi.

Le Maire reçoit sur rendez-vous préalablement demandé au secrétariat, (03.83.71.41.73). Il en est de même pour les Adjointes.

Il est précisé enfin que les Adjointes et Conseillers Municipaux sont responsables des dossiers ci-après :

- M. Michel GEORGES : 1^{er} Adjoint
 - Affaires économiques, finances communales, rapports de voisinage, police rurale, sécurité des biens
- M. Pierre CATHERINE : 2^{ème} Adjoint
 - Travaux, Forêts, Eau, Assainissement,
- M. Dominique THIRIET : 3^{ème} Adjoint
 - Vie associative et comité des Fêtes, cérémonies, manifestations diverses, Conseil Junior, Jeunes, Sports, Informatique, Vie Scolaire,



Par ailleurs, chaque conseiller Municipal, sous l'autorité d'un Adjoint auquel il est rattaché est responsable d'un secteur : A savoir :

- | | |
|--|------------------|
| • Cimetière/église : | Sophie VALANCE |
| • Eclairage public | Evelyne GEORGES |
| • Décharge municipale : | Dominique GEORGE |
| Chemins ruraux | |
| • Assurances : | Marie José COMTE |
| • Sécurité, circulation, Signalisation : | Michel POIREL |
| • Matériel, engins et outils : | Sylvain BARP |
| • Environnement : | Viviane MICHEL |
| • Sports : | Alexis MARCOT |
| • Abris bus : | Catherine MICHE |
| • Fontaines : | Eric POIREL |



VILLAGE FLEURI 2002



Le samedi 13 juillet 2002, le jury communal des maisons fleuries, présidé par Dominique THIRIET et assisté de Mesdames Evelyne GEORGES, Danielle HYPOLITE, Catherine MICHEL, Yvette BENOIT, Michelle DIVOUX, et de Messieurs Sylvain BARP, Michel POIREL, Michel GEORGES et Alexis MARCOT a parcouru les rues de notre village.

Le comité des Fêtes a décidé de s'associer à la commune pour les récompenses, ce qui nous a permis d'établir un classement plus important de lauréats.

Le jury a arrêté, après décompte des points obtenus, le classement suivant :

1	COLIN Lucien	Rue de la Côte	17,33 points	45 €
2	DURAND François	Rue de Bellevue	17,11	38 €
3	PAVOZ Alain	Rue de Fagnoux	16,66	30 €
4	PICARD J.Louis	Rue de la Côte	15,77	22 €
5	EHRARD Roger	Rue de Fagnoux	15,44	20 €
6	VAUTRIN Bernard	Les Hayottes	15,44	20 €
7	GEORGES Michel	Rue d'Alsace	14,77	15 €
8	DEMANGE André	Rue de la Libération	14,77	15 €
9	DZIUBAKEVICZ	Rue des Vosges	14,33	13 €
10	BERNARD Yves	Rue des Vosges	14	12 €
11	GALLAND Mickaël	Rue de Bellevue	13,88	11 €
12	BENOIT Yvette	Rue de Fagnoux	13,33	H.C
13	SOLINSKI Georges	Rue de la Gare	13,44	10 €
14	FLEURANCE	Lot Bellevue	13,11	10 €
15	NIX Michel	Rue des Vosges	13	10 €
16	POIREL Eric	Rue de la Libération	12,75	10 €



Mr et Mme GALLAND ont les encouragements du jury et Mme BENOIT est hors concours.

Tous les habitants classés seront invités à la réception organisée pour les traditionnels vœux du Maire.

Au cours de cette rencontre, les lauréats recevront les prix récompensant le concours des maisons fleuries.

Encore un grand merci au dévouement de nos employés communaux qui contribuent à l'embellissement de notre village malgré leur manque d'effectifs.

Félicitations à vous tous, lauréats cités ou anonymes, qui participent à cet effort pour rendre notre village accueillant.



ELECTION DES JUNIORS

Les élections au conseil municipal junior se sont déroulées le 12 juillet à la mairie de Thiaville 87 électeurs étaient inscrits sur les deux communes de Lachapelle et Thiaville . Ces jeunes sont âgés de 11 à 17 ans.

Onze candidats briguaient les sièges à pourvoir, pour une durée de trois ans : sont élus à la majorité : (16 voix)

Stéphanie BEYLSTEIN	16 voix
Benjamin DURAND	16 voix
Maité ROYAL	16 voix
Rémi GEORGES	16 voix
Cédric GEORGES	16 voix
Nicolas SEYER	16 voix
Pauline TANGUY	16 voix

Le score des autres candidats nécessitent un deuxième tour :

Adeline ABADIE	(14 voix)
Anthony ABADIE	(12 voix)
Aurélien ABADIE	(13 voix)
Jérémy VILLEMIN	(12 voix)

Le deuxième tour s'est déroulé le 19 juillet . Ont été élus :

Adeline ABADIE	(9 voix)
Antony ABADIE	(8 voix)
Aurélien ABADIE	(9 voix)
Kévin PUTEGNAT	(19 voix)

L'élection du Maire et des Adjoints se dérouleront fin août après la période des vacances.

Toutes nos félicitations aux heureux élus.

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu le mercredi 11 septembre. Merci de sortir les objets la veille au soir.

CLIN D'ŒIL

- Hannah, ma fille de deux ans, refusait de se laisser habiller. Devant me rendre à un rendez-vous, je n'avais pas de temps à perdre, aussi décidai-je de réagir fermement.

J'enfilai mes chaussures, pris les clefs de la maison et prévins ma fille :
- Maintenant, je m'en vais ; tant pis pour toi si tu reste toute seule à la maison.

Je sortis de l'appartement, fermai la porte à double tour..., et attendis sur le palier qu'Hannah se manifeste.

Effectivement, je l'entendis s'écrier :

- Maman ! Maman !

Un silence, puis :

- Maman ! tu as oublié ton sac !



➤ Pour fêter nos vingt cinq ans de mariage, je me mis en quatre afin de préparer un menu digne de l'événement.

Une fois les mets choisis, je filai chez un marchand de vins pour acheter de quoi les accompagner honorablement. Le choix étant difficile, j'appelai le patron à l'aide.

Il vint vers moi et, avec un clin d'œil, me demanda :

- C'est pour fêter ou pour oublier ?

➤ Deux copains au resto . L'un d'eux se lève et dit :

- Nous n'avons pas d'argent, alors nous allons faire la vaisselle.

- Mais, j'étais en train de vous amener l'addition.

- Faites des additions séparées... Moi, je lave, lui, il essuie.

➤ Deux vieilles dames anglaises sont installées dans le train Calais-Paris.

L'une d'elles se lève et tire le signal d'alarme. Le contrôleur accourt :

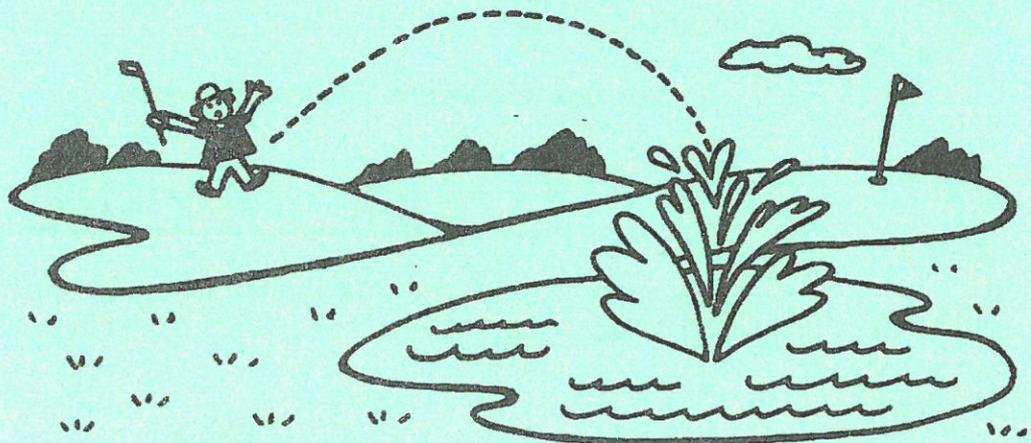
- C'est vous qui avez tiré le signal d'alarme ?

- Elles répondent en chœur :

- Bien sûr, mon cher, il est 17h, c'est l'heure du thé.

➤ Caroline roule à bicyclette à côté de sa maman.

- Maman, elle est drôlement petite ma bicyclette. Elle doit être la fille de la tienne....



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de Thiaville

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des CONJOINTS SURVIVANTS VEUFS et VEUVES de MEURTHE-et-MOSELLE

Siège social : M.D.O.F.
40, rue Sainte Catherine
54000 NANCY

Tél. : 03.83.30.13.47
C.C.P. Nancy 1809-58 W
Permanence de 14 h à 17 h

Elle regroupe tous les veufs et veuves du département sans distinction d'appartenance politique ou confessionnelle, pour les accueillir, les aider, les informer, défendre leurs droits.
A cette date (mars 2000) environ 840 adhérents (hommes et femmes).

Elle a pour premier objectif d'informer les veufs et veuves de leurs droits, **les aider dans leurs démarches.**

Pour cela, elle ouvre des permanences, notamment au Siège social de NANCY, mais aussi dans la plupart des agglomérations importantes du département.

**BACCARAT-CIREY-JARNY-DIEULOUARD-LEXY-LONGUYON-LONGWY-LUCEY-
LUNEVILLE-PONT-à-MOUSSON - TOUL**

Le veuf, la veuve récent(e) y sont accueillis par des femmes (pour le moment pas encore d'hommes "accueillants") qui ont subi la même épreuve, les écoutent, comprennent, réconfortent, ne font pas à leur place, ne veulent pas en faire un ou une "assisté(e)", mais les **aident** à se prendre en main, à **retrouver leur équilibre** et à "faire face".

Des rencontres spéciales **jeunes veufs et veuves** sont organisées avec des formateurs spécialisés en écoute psychologique pour aider ces personnes à se reconstruire. Des réunions peuvent aussi être mises en place pour aider les enfants à faire leur deuil.

Informers l'opinion publique et la sensibiliser aux difficultés de la situation de veuvage est aussi sa mission afin d'aider les couples à prendre des mesures de prévoyance. Son but est également de **défendre les veufs et veuves** et d'obtenir une amélioration de la législation sociale les concernant.

Elle intervient donc au plan départemental auprès des Elus et des organismes compétents. Des actions sont menées par ailleurs au plan régional et national.

Ainsi elle est représentée auprès des Ministères par l'intermédiaire de la FAVEC (Fédération des Associations de Conjointes Survivants - 28, Place Saint Georges - PARIS) et auprès du Conseil Régional par l'U.R.A.V.E.C. (Union Régionale des Associations des Conjointes Survivants de Lorraine - Rue Grand Cerf - Metz) qui regroupe les Associations des quatre départements lorrains.

L'Association est un mouvement de Solidarité, le journal SOLIDAIRES que chaque adhérent reçoit, s'il informe et distrait, est aussi un lien.

Cette solidarité se manifeste dans des **gestes d'entraide** auprès des plus âgés, des plus isolés, des malades. Dans le cadre de la lutte anti solitude, des réunions amicales ont lieu régulièrement à Nancy et dans les Sections. Un voyage annuel d'une journée et un séjour de vacances de 12 jours sont organisés.

Enfin, l'Association propose à ses adhérents divers services tels que :

- une brochure "Lien Infos" qui informe sur les activités du Département,
- une mutuelle qui complète ou remplace éventuellement l'assurance maladie de Sécurité Sociale.

Sur dossier étudié au plan national :

- des bourses aux femmes qui reprennent une formation,
- des aides aux personnes ayant des enfants à charge et soumises à certaines difficultés.

NOUS SOMMES DES SURVIVANTS...

Pour ceux nés avant 1940

Des rescapés

Nous sommes nés avant la télévision, avant la pénicilline, avant les produits surgelés les photocopies, le plastique, les verres de contact, la vidéo et le magnétoscope et avant la pilule. Nous étions là avant les radars les cartes crédit, la bombe atomique, le rayon laser, avant le stylo à bille, avant les lave-vaisselles, les congélateurs, les couvertures chauffantes, avant la climatisation, et avant que l'homme marche sur la Lune.

Nous nous sommes mariés avant de vivre ensemble. La vie en communauté se passait au couvent. Le "fast food" pour les Anglais était un menu de carême et un "big mac" était un grand manteau de pluie. Il n'y avait pas de mari au foyer, pas de congé parental, pas de télécopie ni de courrier électronique.

Nous datons de l'ère d'avant les H.L.M. et d'avant les pampers. Nous n'avions jamais entendu parler de modulation de fréquence, de cœur artificiel, de transplant, de machine électrique, de yaourts ni de jeunes gens portant des boucles d'oreilles.

Pour nous un ordinateur était quelqu'un qui conférait un ordre ecclésiastique, une puce était un parasite et un souris était la nourriture du chat, un site était un point de vue panoramique, un CD ROM nous aurait fait penser à une boisson jamaïquaine, un joint empêchait un robinet de goutter et l'herbe était pour les vaches, une cassette servait à serrer les bijoux. Pizza, Mac Donald, Nescafé étaient des termes inconnus, le rock était une matière géologique, un gai (prononcé gay en anglais) était quelqu'un qui faisait rire et made in Taïwan était de l'exotisme.

Mais nous étions sans doute une bonne race robuste et vivace, quand nous songeons à tous les changements qui ont bouleversé le monde et à tous les ajustements qui nous ont été imposés, Pas étonnant que nous nous sentions parfois perdus et qu'il y a un fossé entre nous et la génération d'aujourd'hui.

Mais grâce à Dieu, nous avons survécu.

Nous sommes après tout un bon cru.

Une page de notre histoire

FAGNOUX ET LA CHAPELLE

Claude de Thumery.

Fils de Balthazar de Thumery et de Barbe Frouard, fille de noble Nicolas Frouard, Seigneur voué de la Petite Baccarat

Ecuyer, Seigneur de la Chapelle et Fagnon. Né à Baccarat le 11 OCTOBRE 1591, il épousa à Vic le 8 octobre 1620 Claudette Jeanne Gerard, fille de noble Barthelemy Gerard. Il obtint de l'Evêque de Metz l'office de conseiller et de contrôleur des Chatellenies de Rambervillers, Baccarat et Moyen par lettres du 15 juillet 1623. Il décéda en juillet 1636 et fut inhumé dans l'église des Carmes.

(Arnaud VAUTHIER- Généalogie Lorraine Juin 1999)

Ainsi à une certaine époque existait une Seigneurie de la Chapelle et Fagnoux, ce qui créa entre les deux communautés des relations qui ont duré jusqu'à la disparition de la communauté de Fagnoux partagée entre Thiaville et la Chapelle

Compte du Châtelain de Baccarat en 1514.

« Le dict chastellain met icy du maire Rembault de Hembelpierre(1) la Chapelle , Fagnon et Fagnousel pour la ferme et admoudiation de la dite mairie a luy encheute par tiercement pour trois ans entiers commençant a la St Remy chief d'octobre 1513 pour 9F par an »

(1) –Humbépaire.

« Recepte en argent »

« les dites rentes pour ceste année en argent 2F Gr 1 denier pour deux charrues et demy et cinq manouvriers »

(les charrues entières payaient 8 gros d'argent et les manouvriers 1 gros : charrues : 8GR X2 ½ = 20 Gros –5 manœuvres à 1 Gr = 5Gr – Total : 25 Gr 2 F 1 Gr « Recepte de Bled Froment et Soille (1)

des rentes de la Chapelle, Fagnon et Fagnousel : 3 bichets 1 quarteron"

(1) Seigle.

« Recepte d'avoine »

des rentes de la Chapelle, Fagnon et Fagnousel : 3 bichets 2 fouralz

« Recepte de gelines »

Les habitants de la Chapelle, Fagnon et Fagnousel doivent deux poules par conduit.

De la Chapelle, Fagnon et Fagnousel qui doyent de trois ans en trois ans une rente appelée la Songie a savoir chacun conduys un bichet d'avoine et une geline pour ceste année qui est la première des trois néant.

« Les amendes de La Chapelle, Fagnon et Fagnousel ont valu ceste année dix gros en quoy les « wouelz » prennent le tiers et le reste Monseigneur le duc prend le quart pour ce icy 6 blancs 2 deniers »

Pied terrier de 1605

« La Chapelle et Fagnou

Les habitants et domiciliez desdits villages doivent pareilles rentes à Monseigneur que ceux des autres villages cydevant déclarés hors mis que le laboureur ne doit aucune

rente en argent et ont été quotisez en la présente année comme sensuit, esuelles rentes les seigneurs voués prennent le tiers.

Laboureurs : 5 Manouvriers : 6 qui payent en tout : 28 gros

A partir de 1723, les Laboureurs payeront une rente en argent comme ceux des autres communautés de la Chatellenie de Baccarat.

Le montant des impôts royaux est fixé sous l'intitulé : La Chapelle et Fagnoux.

Ex : en 1790, imposition principale, capitation : 816 livres

Vingtièmes : 643 livres

Fagnoux adoptera le cahier de doléances de Lachapelle à un article près pour rédiger le sien, cahier très revendicatif.

La Seigneurie de Lachapelle et Fagnon pose certaines questions : Quand a-t-elle été créée ? Quand a-t-elle disparu ? Quels ont été ses seigneurs ?

Malheureusement, les archives départementales ne peuvent répondre à ces questions.

FAGNOUX.

Le chemin de Thiaville à Sainte Barbe.

Jusqu'en 1881, les relations par route avec Sainte Barbe étaient très mauvaises : la route actuelle n'existait pas.

Le chemin allant depuis le chemin allant au Petit Paris jusqu'à la borne des Vosges n'était qu'un chemin rural de défrètement : le chemin rural de Sénimont.

Le chemin pour aller à Sainte Barbe était le chemin actuel du Petit Paris. Chemin rural, il fut classé vicinal à la demande du Conseil Municipal du 16-5-1848. A la suite de l'avis favorable de l'agent voyer cantonal (14-7-1848) de l'agent voyer de Lunéville (26-7-1848) , le classement eut lieu par arrêté du Préfet en date du 2-8-1848.

Le 10 avril 1881, le Conseil Municipal de Sainte Barbe demande à la commune de Thiaville le classement du chemin rural de Sénimont en chemin vicinal. En effet, le chemin d'I.C.N° 58 reliant Sainte Barbe à Thiaville est en voie de construction et va être achevé jusqu'à la limite du département des Vosges et terminera sur une impasse.

Le 25-9-1881, le Conseil Municipal de Thiaville accepte la proposition de Sainte Barbe.

Le génie militaire obligatoirement consulté donne avis favorable le 9-12-1881 et le classement a lieu le 28-1-1882 par la commission départementale de Meurthe et Moselle.

(ADMM WO 3108 bis)